

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2767

14 novembre 2012

SOMMAIRE

Ademi S.A.	132797	BrewIT S.à r.l.	132810
Almaner S.A.	132798	Carmel Capital II Sàrl	132814
Alto SA	132800	Carmel Capital IV Sàrl	132814
Anatevka	132800	Carmel Capital IX S.à r.l.	132816
Anatevka	132801	Carmel Capital Sàrl	132815
ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg)	132802	Carmel Capital V S.à r.l.	132815
Apax Services I Sàrl	132779	Centaurus S.à r.l.	132816
Areca Services S.A.	132786	Cessange S.A.	132816
Artal International Management S.A. ...	132786	Compagnie Luxembourgeoise d'Acquisitions et de Conseils (CLAC) SPF S.A. ...	132816
Artal International Management S.A. ...	132791	Continental MultiMedia S.A.	132801
Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques	132796	Coopérative Aide par le Travail société coopérative	132803
Assumption Finances S.A.	132802	Copesa S.A.	132815
Avalan Consulting A.G.	132803	Credicorp S.A.	132814
AXA Assurances Luxembourg	132803	Diamond Four S.à r.l.	132804
AXA Assurances Luxembourg	132806	euromicron benelux S.A.	132803
AXA Assurances Luxembourg	132804	GS Tele V S.à r.l.	132797
AXA Assurances Luxembourg	132803	Ison Holding S.à r.l.	132809
Axeurope S.A.	132790	Logibelux	132770
Axxion S.A.	132797	Lux-Garantie	132808
AYYILDIZ SARL	132806	MENUISERIE Nicolas RUSSO s.à r.l.	132792
Baejarins Partners S.à r.l.	132809	Multiple Managers Sicav	132802
Barstow S.A.	132793	Rhombus Fifteen S. à r.l.	132804
Bevington Sàrl	132809	Sonalis Luxembourg S.A.	132787
BIL AUTO LEASE	132810	SSC	132798
BL Holdings S.à r.l.	132810	Summit Partners RKT S.à r.l.	132770
BNAP S.à r.l.	132813	World Properties S.A.	132806
		YAP Management S.A.	132780

Logibelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 154.380.

L'an deux mil douze, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Bruno Yves A. TOCH, Dirigeant de société, né à Tournai (Belgique), le 09 Septembre 1957, demeurant au 57, rue des Saules, B-7730 Néchin; et

2) Monsieur Serge DEVILLÉ, Dirigeant de société, né à Ostende (Belgique), le 05 Juin 1965, demeurant au 5, rue des Joncs, B-1420 Braine L'Alleud.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée LOGIBELUX S. à r.l., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trêves, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 154.380, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1756 du 27 août 2010;

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trêves à L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, Place de l'Hôtel de Ville.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 3 (alinéa 1^{er}) des statuts:

"Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette."

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Bruno Toch, Serge Devillé, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 octobre 2012. LAC/2012/47790. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135991/39.

(120179471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.132,78.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 169.548.

In the year two thousand and twelve, on the third day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx notary, residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3950982, represented by its general partner Summit Partners PE VII, L.P., itself represented by its general partner Summit Partners PE VII, LLC;

duly represented by Ms Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2012.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-62484, represented by its general partner Summit RKT VII-B Cayman Ltd;

duly represented by Ms Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2012.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-23307, represented by its general partner Summit Partners Europe, L.P., itself represented by its general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

duly represented by Ms Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2012.

(4) Summit Investors I, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4524876, represented by its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC; and

duly represented by Ms Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2012.

(5) Summit Investors I (UK), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-25163, represented by its general partner Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

duly represented by Ms Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2012.

(6) Summit RKT EURO Ltd, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-269331;

duly represented by Ms Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2012.

This proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Summit Partners RKT S.à r.l., a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 169.548, having its registered office 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the "Company"), incorporated on 25 May 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1798 on 17 July 2012. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1821 on 19 July 2012.

The Shareholders declared and asked the notary to record as follows:

- The Shareholders hold all the eighty million thirteen thousand eight hundred fourteen (80,013,814) shares in issue in the Company.

- The Shareholders hereby take decisions on the following items:

1. Rectification of the second paragraph of the fifth resolution and the third paragraph of the sixth resolution of the deed recorded by Maître Henri Beck on 8 June 2012.

2. Increase of the Company's share capital by issuance of four million, nine hundred and ninety nine thousand, six hundred and fifty-five (4,999,655) class C shares and four million, nine hundred and ninety nine thousand, six hundred and fifty-five (4,999,655) class D shares.

3. Increase of the Company's share capital by issuance of five million and seventy-seven (5,000,077) class E shares and five million and seventy-seven (5,000,077) class F shares.

4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to rectify the second paragraph of the fifth resolution and the third paragraph of the sixth resolution of the deed, recorded by Maître Henri Beck on 8 June 2012, filed with the trade and companies register on 25 June 2012, reference L120104988 (the "Deed") in order to reflect the correct subscribed figures.

The second paragraph of the fifth resolutions of the Deed shall from now on read as follows:

"The Shareholders resolve to allocate the newly issued seventy-eight million seven hundred and sixty-three thousand eight hundred and fourteen (78,763,814) shares to the newly created share classes as follows:

(a) fifteen million two thousand three hundred and eighteen (15,002,318) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) fifteen million two thousand three hundred and eighteen (15,002,318) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) five million four hundred and thirty-six (5,000,436) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) five million four hundred and thirty-six (5,000,436) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(e) five million eight hundred and fifty-nine (5,000,859) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(f) five million eight hundred and fifty-nine (5,000,859) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(g) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(h) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(i) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

(j) six million two hundred and fifty-one thousand six hundred and forty-seven (6,251,647) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each."

The third paragraph of the sixth resolution of the Deed shall from now on read as follows:

' 5.1. The Company's share capital is set at eight hundred thousand one hundred thirty-eight euro and fourteen cent (EUR 800,138.14) represented by (i) fifteen million two thousand three hundred and eighteen (15,002,318) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) fifteen million two thousand three hundred and eighteen (15,002,318) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) five million four hundred and thirty-six (5,000,436) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) five million four hundred and thirty-six (5,000,436) class D shares (the "Class D Shares"), (v) five million eight hundred and fifty-nine (5,000,859) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) five million eight hundred and fifty-nine (5,000,859) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class I shares (the "Class I Shares") and (x) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class J shares (the "Class J Shares"); each share having a par value of one cent (EUR 0.01) (individually a "Class of Shares")."

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety nine thousand, nine hundred and ninety four Euros and sixty-four cents (EUR 199,994.64) so as to raise it from its present amount of eight hundred thousand one hundred thirty-eight euro and fourteen cent (EUR 800,138.14) represented by eighty million thirteen thousand eight hundred fourteen (80,013,814) shares to an amount of one million, one hundred thirty-two euro and seventy-eight cents (EUR 1,000,132.78) by the creation and issue of nineteen million, nine hundred and ninety nine thousand, four hundred and sixty-four (19,999,464) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The Shareholders resolve to allocate the newly issued nineteen million, nine hundred and ninety nine thousand, four hundred and sixty-four (19,999,464) shares as follows:

(a) four million, nine hundred and ninety nine thousand, six hundred and fifty-five (4,999,655) class C shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) four million, nine hundred and ninety nine thousand, six hundred and fifty-five (4,999,655) class D shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) five million and seventy-seven (5,000,077) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

(d) five million and seventy-seven (5,000,077) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., pre-named, declares to subscribe for

(a) two million one hundred eighty-seven thousand six hundred and twenty six (2,187,626) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) two million one hundred eighty-seven thousand six hundred and twenty six (2,187,626) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) two million one hundred eighty-seven thousand eight hundred eleven (2,187,811) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) two million one hundred eighty-seven thousand eight hundred eleven (2,187,811) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of eighty seven thousand five hundred and eight euro and seventy-four cents (EUR 87,508.74) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., pre-named, declares to subscribe for

(a) one million three hundred thirteen thousand nine hundred and twenty four (1,313,924) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) one million three hundred thirteen thousand nine hundred and twenty four (1,313,924) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) one million three hundred fourteen thousand thirty-five (1,314,035) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) one million three hundred fourteen thousand thirty-five (1,314,035) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty two thousand five hundred and fifty nine euro and eighteen cents (EUR 52,559.18) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., pre-named, declares to subscribe for

(a) seven hundred thirteen thousand three hundred thirty-two (713,332) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) seven hundred thirteen thousand three hundred thirty-two (713,332) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) seven hundred thirteen thousand three hundred ninety-two (713,392) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) seven hundred thirteen thousand three hundred ninety-two (713,392) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty eight thousand five hundred thirty four euro and forty-eight cents (EUR 28,534.48) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(4) Summit Investors I, LLC, pre-named, declares to subscribe for

(a) eight thousand four hundred fifty-two (8,452) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) eight thousand four hundred fifty-two (8,452) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) eight thousand four hundred fifty-three (8,453) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) eight thousand four hundred fifty-three (8,453) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred thirty eight euro and ten cents (EUR 338.10) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(5) Summit Investors I (UK), L.P. pre-named, declares to subscribe for

(a) nine hundred sixty-nine (969) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) nine hundred sixty-nine (969) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) nine hundred sixty-nine (969) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) nine hundred sixty-nine (969) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty eight euro and seventy-six cents (EUR 38.76) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(6) Summit RKT EURO Ltd, pre-named, declares to subscribe for

(a) seven hundred seventy-five thousand three hundred fifty two (775,352) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) seven hundred seventy-five thousand three hundred fifty two (775,352) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) seven hundred seventy-five thousand four hundred seventeen (775,417) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) seven hundred seventy-five thousand four hundred seventeen (775,417) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty one thousand and fifteen euro and thirty-eight cents (EUR 31,015.38) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

The subscription price is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the modifications contemplated in the above mentioned resolution as follows:

Article 5.1 of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million, one hundred thirty-two euro and seventy-eight cents (EUR 1,000,132.78) represented by (i) fifteen million two thousand three hundred and eighteen (15,002,318) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) fifteen million two thousand three hundred and eighteen (15,002,318) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) ten million and ninety-one (10,000,091) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) ten million and ninety-one (10,000,091) class D shares (the "Class D Shares"), (v) ten million nine hundred thirty-six (10,000,936) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) ten million nine hundred thirty-six (10,000,936) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class I shares (the "Class I Shares") and (x) seven million five hundred and one thousand six hundred and forty-seven (7,501,647) class J shares (the "Class J Shares"); each share having a par value of one cent (EUR 0.01) (individually a "Class of Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings Each Class of Shares shall be exclusively entitled to all proceeds relating to a specific investment.

The Class A Shares and the Class B Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 1, such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class B Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class B Shares. The Class C Shares and the Class D Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 2 such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class D Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class D Shares. The Class E Shares and the Class F Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 3 such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class F Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class F Shares. The Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 4, it being understood that as long as there are Class J Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class J Shares, and following a repurchase and cancellation of Class J Shares, and that as long as there are Class I Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class I Shares, and following a repurchase and cancellation of Class I Shares, and that as long as there are Class H Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class H Shares.

Any proceeds unrelated to either GermanCo 1, GermanCo 2, GermanCo 3 or GermanCo 4 shall be distributed equally among all shareholders pro rata to the number of shares held by each of them."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase are estimated at EUR 1,900.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundzwölf, den dritten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., eine limited partnership nach dem Recht von Delaware, USA, mit eingetragener Geschäftsanschrift in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, eingetragen im Secretary of State of the State of Delaware unter der Nummer 3950982, vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners PE VII, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners PE VII, LLC,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 2. Oktober 2012.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., eine limited partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit eingetragener Geschäftsanschrift in Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-62484, vertreten durch ihren Komplementär Summit RKT VII-B Cayman Ltd,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 2. Oktober 2012.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., eine limited partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-23307, vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners Europe, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners Europe, Ltd.,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 2. Oktober 2012.

(4) Summit Investors I, LLC, eine limited liability company nach dem Recht von Delaware, USA, mit eingetragener Geschäftsanschrift in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, eingetragen im Secretary of State of the State of Delaware unter der Nummer 4524876, vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Investors Management, LLC, ihrerseits vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Partners, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Master Company, LLC,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 2. Oktober 2012.

(5) Summit Investors I (UK), L.P., eine limited partnerhip, nach dem Recht der Cayman Islands mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-25163, vertreten durch ihren Komplementär Summit Investors Management, LLC, ihrerseits vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Partners, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Master Company, LLC;

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 2. Oktober 2012.

(6) Summit RKT EURO Ltd, eine limited liability company, nach dem Recht der Cayman Islands mit eingetragener Geschäftsanschrift in Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-269331;

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 2. Oktober 2012.

Die Vollmachten bleiben nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die/ den für die Erschienene Bevollmächtigte(n) der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien sind Gesellschafter (die "Gesellschafter") der Summit Partners RKT S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.548, mit Gesellschaftssitz in 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxemburg, (nachfolgend die „Gesellschaft“) wirksam gegründet am 25. Mai 2012 gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1798 am 17. Juli 2012 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurden das letzte Mal geändert am 8. Juni 2012 gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Beck, Notar mit Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1821 am 19. Juli 2012

Die Gesellschafter erklären und ersuchen den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschafter halten alle achtzig Millionen dreizehn tausend achthundert und vierzehn (80.013.814) ausgegebenen Anteile in der Gesellschaft.

- Die Gesellschafter beschließen hiermit die folgenden Punkte:

1. Berichtigung des zweiten Absatzes des fünften Beschlusses und des dritten Absatzes des sechsten Beschlusses der Urkunde, aufgenommen durch Notar Henri Beck am 8. Juni 2012.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft durch Ausgabe von vier Millionen neun hundert neunundneunzig tausend sechshundert fünfundsünfzig (4,999,655) Anteile der Klasse C und vier Millionen neun hundert neunundneunzig tausend sechshundert fünfundsünfzig (4,999,655) Anteile der Klasse D.

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft durch Ausgabe von fünf Millionen und siebenundsiebzig (5.000.077) Anteile der Klasse E und Millionen und siebenundsiebzig (5.000.077) Anteile der Klasse F.

4. Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft um die Erhöhung des Gesellschaftskapitals widerzuspiegeln.

Die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentieren, ersuchen den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den zweiten Absatz des fünften Beschlusses und den dritten Absatz des sechsten Beschlusses der Urkunde, die von Notar Maître Henri Beck am 8. Juni 2012 aufgenommen wurde und die beim Handels- und Gesellschaftsregister am 25. Juni 2012 mit der Referenz L120104988 hinterlegt wurde (die „Urkunde“), zu berichtigen, um die richtigen gezeichneten Zahlen zu berücksichtigen.

Der zweite Absatz des fünften Beschlusses der Urkunde soll von nun an wie folgt lauten:

„Die Gesellschafter beschließen die neu ausgegebenen achtundsiebzig Millionen siebenhundert dreiundsechzig tausend acht hundert vierzehn (78,763,814) Anteile den neu geschaffenen Anteilsklassen wie folgt zuzuordnen:

(a) fünfzehn Millionen zwei tausend dreihundert achtzehn (15.002.318) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) fünfzehn Millionen zwei tausend dreihundert achtzehn (15.002.318) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) fünf Millionen vierhundert sechsunddreißig (5.000.436) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) fünf Millionen vierhundert sechsunddreißig (5.000.436) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(e) fünf Millionen achthundert neunundfünfzig (5.000.859) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(f) fünf Millionen achthundert neunundfünfzig (5.000.859) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(g) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(h) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(i) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01); und

(j) sechs Millionen zweihundert einundfünfzig tausend sechshundert siebenundvierzig (6.251.647) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).“

Der dritte Absatz des sechsten Beschlusses der Urkunde soll von nun an wie folgt lauten:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt achthunderttausend einhundert achtunddreißig Euro und vierzehn Cent (EUR 800.138,14), aufgeteilt in (i) fünfzehn Millionen zwei tausend dreihundert achtzehn (15.002.318) Klasse A Anteile (die „Klasse A Anteile“), (ii) fünfzehn Millionen zwei tausend dreihundert achtzehn (15.002.318) Klasse B Anteile (die „Klasse B Anteile“), (iii) fünf Millionen vierhundert sechsunddreißig (5.000.436) Klasse C Anteile (die „Klasse C Anteile“), (iv) fünf Millionen vierhundert sechsunddreißig (5.000.436) Klasse D Anteile (die „Klasse D Anteile“), (v) fünf Millionen achthundert neunundfünfzig (5.000.859) Klasse E Anteile (die „Klasse E Anteile“), (vi) fünf Millionen achthundert neunundfünfzig (5.000.859) Klasse F Anteile (die „Klasse F Anteile“), (vii) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) (die „Klasse G Anteile“), (viii) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Klasse H Anteile (die „Klasse H Anteile“), (ix) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Klasse I Anteile (die „Klasse I Anteile“) und (x) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Klasse J Anteile (die „Klasse J Anteile“) mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-) (einzeln eine „Anteilsklasse“).“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einhundert neunundneunzig tausend neunhundert vier und neunzig Euro und vierundsechzig Cent (EUR 199,994.64) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von achthunderttausend einhundert achtunddreißig Euro und vierzehn Cent (EUR 800,138.14) bestehend aus achtzig Million dreizehn tausend achthundert und vierzehn (80.013.814) Anteilen auf

einen Betrag in Höhe von einer Million einhundert zweiunddreißig Euro und achtundsiebzig Cent (EUR 1.000.132,78) anzuheben durch die Schaffung und Ausgabe von neunzehn Millionen neunhundert neunundneunzig tausend vierhundert vierundsechzig (19,999,464) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

Die Gesellschafter beschließen die neu ausgegebenen neunzehn Millionen neunhundert neunundneunzig tausend vierhundert vierundsechzig (19,999,464) Anteile wie folgt zuzuordnen:

(a) vier Millionen neunhundert neunundneunzig tausend sechshundert fünfundsünfzig (4.999.655) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) vier Millionen neunhundert neunundneunzig tausend sechshundert fünfundsünfzig (4.999.655) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) fünf Millionen und siebenundsiebzig (5.000.077) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) fünf Millionen und siebenundsiebzig (5.000.077) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklären die vorgenannten

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P.:

(a) zwei Millionen einhundert siebenundachtzig tausend sechshundert sechsundzwanzig (2.187.626) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) zwei Millionen einhundert siebenundachtzig tausend sechshundert sechsundzwanzig (2.187.626) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) zwei Millionen einhundert siebenundachtzig tausend acht hundert und elf (2.187.811) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) zwei Millionen einhundert siebenundachtzig tausend acht hundert und elf (2.187.811) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von siebenundachtzigtausend fünfhundert und acht Euro und vierundsiebzig Cent (EUR 87.508,74) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P.:

(a) eine Millionen drei hundert und dreizehn tausend neunhundert vierundzwanzig (1.313.924) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) eine Millionen drei hundert und dreizehn tausend neunhundert vierundzwanzig (1.313.924) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) eine Millionen drei hundert und vierzehn tausend fünfunddreißig (1.314.035) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) eine Millionen drei hundert und vierzehn tausend fünfunddreißig (1.314.035) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von zweiundfünfzig tausend fünfhundert neunundfünfzig Euro und achtzehn Cent (EUR 52.559,18) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P.:

(a) siebenhundert dreizehn tausend dreihundert zweiunddreißig (713.332) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) siebenhundert dreizehn tausend dreihundert zweiunddreißig (713.332) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) siebenhundert dreizehn tausend dreihundert zweiundneunzig (713.392) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) siebenhundert dreizehn tausend dreihundert zweiundneunzig (713.392) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von achtundzwanzig tausend fünfhundert vierunddreißig Euro und achtundvierzig Cent (EUR 28.534,48) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(4) Summit Investors I, LLC:

(a) achttausend vier hundert zweiundfünfzig (8.452) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) achttausend vier hundert zweiundfünfzig (8.452) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) achttausend vierhundert und dreiundfünfzig (8.453) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) achttausend vierhundert und dreiundfünfzig (8.453) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von dreihundert achtunddreißig Euro und zehn Cent (EUR 338,10) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(5) Summit Investors I (UK), L.P.:

(a) neunhundert und neunundsechzig (969) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) neunhundert und neunundsechzig (969) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) neunhundert und neunundsechzig (969) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) neunhundert und neunundsechzig (969) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von achtunddreißig Euro sechsundsiebzig Cent (EUR 38,76) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(6) Summit RKT EURO Ltd:

(a) sieben hundert fünfundsechzig tausend dreihundert zweiundfünfzig (775.352) Anteile, den Klasse C Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) sieben hundert fünfundsechzig tausend dreihundert zweiundfünfzig (775.352) Anteile, den Klasse D Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) sieben hundert fünfundsechzig tausend vier hundert siebzehn (775.417) Anteile, den Klasse E Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) sieben hundert fünfundsechzig tausend vier hundert siebzehn (775.417) Anteile, den Klasse F Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von einunddreißig tausend und fünfzehn Euro und achtunddreißig Cent (EUR 31.015,38) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

Die Gesellschaft verfügt ab sofort uneingeschränkt über den Zeichnungspreis, wie dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Als Konsequenz der oben stehenden Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den Artikel 5.1, der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die Abänderungen, die in dem obigen Beschluss bezeichnet werden, wie folgt widerzuspiegeln:

Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft soll fortan wie folgt lauten:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt eine Million einhundert zweiunddreißig Euro und achtundsiebzig Cent (EUR 1.000.132,78), aufgeteilt in (i) fünfzehn Millionen zwei tausend dreihundert achtzehn (15.002.318) Klasse A Anteile (die "Klasse A Anteile"), (ii) fünfzehn Millionen zwei tausend dreihundert achtzehn (15.002.318) Klasse B Anteile (die "Klasse B Anteile"), (iii) zehn Millionen einundneunzig (10.000.091) Klasse C Anteile (die "Klasse C Anteile"), (iv) zehn Millionen einundneunzig (10.000.091) Klasse D Anteile (die "Klasse D Anteile"), (v) zehn Millionen neunhundert und sechsunddreißig (10.000.936) Klasse E Anteile (die "Klasse E Anteile"), (vi) zehn Millionen neunhundert und sechsunddreißig (10.000.936) Klasse F Anteile (die "Klasse F Anteile"), (vii) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) (die "Klasse G Anteile"), (viii) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Klasse H Anteile (die "Klasse H Anteile"), (ix) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Klasse I Anteile (die „Klasse I Anteile“) und (x) sieben Millionen fünfhundert und eins tausend sechshundert sieben und vierzig (7.501.647) Klasse J Anteile (die "Klasse J Anteile") mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-) (einzeln eine „Anteilsklasse“).

Jedem Anteil steht eine Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen zu. Jede Anteilsklasse soll ein ausschließliches Recht haben auf alle Einkünfte aus einer bestimmten Beteiligung.

Die Klasse A Anteile und die Klasse B Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 1 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse B Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse B Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse C Anteile und die Klasse D Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 2 stehen, wie

zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse D Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse D Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse E Anteile und die Klasse F Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 3 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse F Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse F Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse G Anteile, die Klasse H Anteile, die Klasse I Anteile und die Klasse J Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 4 stehen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse J Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse J Anteilen zugerechnet werden und nach dem Rückkauf und Einzug der J Anteile und solange sie Klasse I Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse I Anteilen zugerechnet werden, und nach dem Rückkauf und Einzug der I Anteile und solange sie Klasse H Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse H Anteilen zugerechnet werden.

Alle Einkünfte, die in keinem Zusammenhang stehen mit entweder Deutsche Gesellschaft 1, Deutsche Gesellschaft 2, Deutsche Gesellschaft 3 oder Deutsche Gesellschaft 4 sollen gleichmäßig unter allen Gesellschaftern pro rata zur Anzahl ihrer Anteile, die von jedem gehalten werden, ausgeschüttet werden."

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft getragen werden oder die der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden sollen in Verbindung mit der Kapitalerhöhung, betragen schätzungsweise EUR 1,900,).

Erklärung

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienen Partei vorgelesen, dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WITTEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47750. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012135470/499.

(120178567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Apax Services I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 559.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.038.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 10 octobre 2012 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation; et
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135626/17.

(120179091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

YAP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.650.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE ELEVENTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme YAP Management S.A, with registered office at 14, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés under section B number 152.650.

The company has been incorporated on 19 April 2010, pursuant a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary with residence in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 10 May 2010, number 977, page 46852. The company's articles have never been amended since.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Andreas TARTORAS, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Florence GASET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Julien DIDIERJEAN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

l) The agenda of the meeting is the following:

1. amendment of the company's purpose and consequent amendment of article 4 of the company's articles of incorporation, which will have the following wording:

Art. 4. Corporate objects. The Company may perform any operations relating, directly or indirectly, to the holding of interests, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign entities, as well as the administration, the management, the control and the development of such holding of interests.

The Company may notably use its funds for the creation, the management, the development, the disposal and the liquidation of a portfolio composed of any securities and any patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to dispose of these securities and patents.

The Company may also acquire, hold, develop and protect any intellectual property rights, including industrial property rights (patents, trademarks, products, designs, models, etc..) and literary and artistic property rights; the company may also exploit, license and dispose of such intellectual property rights.

In addition, the Company may render, as secondary activities, advice services and other financial and administrative assistance to its subsidiaries or to any company belonging to the same group (hereafter "connected companies").

The company may borrow money in any form. The company may, within the limits of the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, grant loans, advances or guarantees, to any connected company or any shareholder.

In a general fashion, the company may undertake any control and supervising measures to protect its rights and may, in the terms and conditions foreseen by the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, carry out any financial, commercial and industrial operation or any operation with respect to real estate of movable properties, which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

2. Amendment of the second paragraph of article 11, the first paragraph of article 12, the article 14 and the article 17 in order to allow the nomination of one sole director in case of one sole shareholder with respect to Article 51 of the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies.

The second paragraph of Article 11 of the company's articles of incorporation will have the following wording:

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Board or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly, or the sole director, may convene a general meeting. They (he) shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

The first paragraph of Article 12 of the company's articles of incorporation will have the following wording:

Art. 12. Management. The company shall be managed by a Board composed of at least three directors. However, when the Company is incorporated by one shareholder or when it is stated during a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder, the Board may be composed by one sole director ("sole director") until the first ordinary general meeting held after the statement that the company has more than one shareholder. The directors need

not be shareholders of the company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The Article 14 of the company's articles of incorporation will have the following wording:

Art. 14. Minutes of meetings of the Board and of the resolutions of the sole director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) (a) the Chairman or (b) a member of the Board who presided at such meeting and (ii) another member of the Board that attended such meeting. In case of sole director, the minutes shall be signed exclusively by the sole director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or the sole director.

The Article 17 of the company's articles of incorporation will have the following wording:

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in case of sole director, by the signature of the sole director, or (iii) by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or by the sole director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

3. Amendment of article 20 in order to give the possibility to nominate a Statutory Auditor (Commissaire aux Comptes) in accordance with the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies.

Article 20 of the company's articles of incorporation will have the following wording:

Art. 20. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent external auditor(s) (réviseur d'entreprises). The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the company with or without cause.

4. Appointment of a Statutory Auditor (commissaire aux comptes)

5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the company's purpose and consequently amend article 4 of the company's articles of incorporation, which will be read as follows:

" Art. 4. Corporate objects. The Company may perform any operations relating, directly or indirectly, to the holding of interests, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign entities, as well as the administration, the management, the control and the development of such holding of interests.

The Company may notably use its funds for the creation, the management, the development, the disposal and the liquidation of a portfolio composed of any securities and any patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to dispose of these securities and patents.

The Company may also acquire, hold, develop and protect any intellectual property rights, including industrial property rights (patents, trademarks, products, designs, models, etc..) and literary and artistic property rights; the company may also exploit, license and dispose of such intellectual property rights.

In addition, the Company may render, as secondary activities, advice services and other financial and administrative assistance to its subsidiaries or to any company belonging to the same group (hereafter "connected companies").

The company may borrow money in any form. The company may, within the limits of the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, grant loans, advances or guarantees, to any connected company or any shareholder.

In a general fashion, the company may undertake any control and supervising measures to protect its rights and may, in the terms and conditions foreseen by the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, carry out any financial, commercial and industrial operation or any operation with respect to real estate on movable properties, which it may deem useful in the accomplishment of its purposes."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the second paragraph of article 11, the first paragraph of article 12, the article 14 and the article 17 in order to allow the nomination of one sole director in case of one sole shareholder.

The second paragraph of Article 11 of the company's articles of incorporation will be read as follows:

" **Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The Board or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly, or the sole director, may convene a general meeting. They (he) shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting".

The first paragraph of Article 12 of the company's articles of incorporation will be read as follows:

" **Art. 12. Management.** The company shall be managed by a Board composed of at least three directors. However, when the Company is incorporated by one shareholder or when it is stated during a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder, the Board may be composed by one sole director ("sole director") until the first ordinary general meeting held after the statement that the company has more than one shareholder. The directors need not be shareholders of the company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment".

The Article 14 of the company's articles of incorporation will be read as follows:

" **Art. 14. Minutes of meetings of the Board and of the resolutions of the sole director.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) (a) the Chairman or (b) a member of the Board who presided at such meeting and (ii) another member of the Board that attended such meeting. In case of sole director, the minutes shall be signed exclusively by the sole director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or the sole director."

The Article 17 of the company's articles of incorporation will be read as follows:

" **Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in case of sole director, by the signature of the sole director, or (iii) by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or by the sole director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 20 of the company's articles of incorporation in order to give the possibility to nominate a Statutory Auditor (Commissaire aux Comptes) in accordance with the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies.

Article 20 of the company's articles of incorporation will have the following wording:

" **Art. 20 Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent external auditor(s) (réviseur d'entreprises).** The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the coordinated Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the company with or without cause".

Fourth resolution

The extraordinary general meeting decide to fix to one the number of Statutory Auditors ("commissaire aux comptes") and to appoint as Statutory Auditor ("commissaire aux comptes") the company A3T, with registered office at 44, Bd

Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 158 687 for a period ending at the Ordinary General Meeting to be held in 2015.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,400.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE ONZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YAP MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 14, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 152.650.

La société a été constituée en date du 19 avril 2010, en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 mai 2010, numéro 977, page 46852. Les statuts de la sociétés n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Andreas TARTORAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Florence GASET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien DIDIERJEAN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société, lequel aura la teneur suivante

Art. 4. Objet social. La société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La société pourra également acquérir, détenir, développer et protéger tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique; elle pourra également exploiter, concéder des licences et céder lesdits droits de propriété intellectuelle;

La société pourra également prêter, à titre accessoire, divers services de conseil et d'autres prestations administratives et financières au bénéfice de ses filiales et autres entités du même groupe d'entreprises.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la Loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 11, du premier paragraphe de l'article 12, de l'article 14 et de l'article 17 afin de permettre la nomination d'un seul administrateur en cas d'actionnaire unique de la société dans le respect de l'article 51 de la Loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement, ou par l'Administrateur unique. Il (s) est (sont) obligé(s) de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Le premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

Art. 12. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre («l'administrateur unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

L'article 14 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par (i) (a) le Président ou (b) un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence et (ii) par un autre membre du Conseil d'Administration ayant participé à cette réunion. En cas d'administrateur unique, les procès-verbaux seront signés par ce dernier exclusivement.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou par deux membres du Conseil d'Administration, ou par l'administrateur unique.

L'article 17 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

3. Modification de l'article 20 des statuts afin de donner la possibilité de nommer un Commissaire aux Comptes en accord avec la Loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'article 20 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 20. Commissaire aux Comptes-Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la société seront contrôlées par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, où, si la Loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales l'exige par un Réviseur d'entreprises indépendant. Les Commissaires aux Comptes sont élus pour une période ne dépassant pas six ans et sont rééligibles,

Les Commissaires aux Comptes seront nommés par l'Assemblée Générale, qui en fixe le nombre, leur rémunération ainsi que le terme de leur mandat.

Les Commissaires aux Comptes peuvent être révoqués sans motifs durant leur mandat par l'Assemblée Générale.

4. Nomination d'un commissaire aux comptes

5. Divers

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social et de modifier l'article 4 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La société pourra également acquérir, détenir, développer et protéger tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique; elle pourra également exploiter, concéder des licences et céder lesdits droits de propriété intellectuelle;

La société pourra également prester, à titre accessoire, divers services de conseil et d'autres prestations administratives et financières au bénéfice de ses filiales et autres entités du même groupe d'entreprises.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 11, le premier paragraphe de l'article 12, l'article 14 et l'article 17 afin de permettre la nomination l'un seul administrateur en cas d'actionnaire unique de la société

Le deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement, ou par l'Administrateur unique. Il(s) est (sont) obligé(s) de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.»

Le premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 12. Administration de la Société.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre («l'administrateur unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.»

L'article 14 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par (i) (a) le Président ou (b) un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence et (ii) par un autre membre du Conseil d'Administration ayant participé à cette réunion. En cas d'administrateur unique, les procès-verbaux seront signés par ce dernier exclusivement.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou par deux membres du Conseil d'Administration, ou par l'administrateur unique.»

L'article 17 des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 20 des statuts afin de donner la possibilité de nommer un Commissaire aux Comptes en accord avec la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'article 20 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Commissaire aux Comptes-Réviseur d'entreprises indépendant.** Les opérations de la société seront contrôlées par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, où, si la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales l'exige par un Réviseur d'entreprises indépendant. Les Commissaires aux Comptes sont élus pour une période ne dépassant pas six ans et sont rééligibles,

Les Commissaires aux Comptes seront nommés par l'Assemblée Générale, qui en fixe le nombre, leur rémunération ainsi que le terme de leur mandat.

Les Commissaires aux Comptes peuvent être révoqués sans motifs durant leur mandat par l'Assemblée Générale.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le nombre de Commissaires aux Comptes à un et de nommer la société A3T S.A., ayant son siège social au 44, Bd Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B158687 à la fonction de Commissaire aux Comptes

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.400,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties, le procès-verbal a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. TARTORAS, F. GASET, J. DIDIERJEAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 octobre 2012. Relation: RED/2012/1349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012135557/360.

(120178139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Areca Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.315.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 octobre 2012 que les mandats suivants ont été renouvelés avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 juin 2013:

- Ernesto PRADO, administrateur,
- Son NGUYEN, administrateur et président du conseil d'administration;
- Jean-Marie BIELLO, administrateur; et
- Réviconsult S.à r.l., commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135627/17.

(120179213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Artal International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135632/10.

(120179199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Sonalis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 172.028.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,
sind erschienen:

- 1.- Herr Jörg KOHLBAUER, Vorstand, wohnhaft in D-66564 Ottweiler, Röntgenstrasse, 10,
- 2.- Herr Thomas BRAUN, Selbständiger, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Stephanstrasse, 19,
- 3.- Herr Jörg MÜLLER, Vertriebsleiter, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, In der Schlanggasse, 48.

Vorgenannte Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „SONALIS LUXEMBOURG S.A.“ gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft sind die Beratung, Vermittlung, Kundenakquisition in den Bereichen erneuerbarer Energien, insbesondere der Photovoltaik, Windkraft und Gebäudesanierungskonzepte.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Im Falle der Abtretung von Aktien an einen Nichtgesellschafter sind diese Aktien zunächst den übrigen Gesellschaftern zum Kauf anzubieten. Sollte eine Unstimmigkeit bestehen betreffend den Abtretungspreis, so wird dieser gemäß den Bestimmungen von Artikel 189, Absatz 6 und 7, des Gesetzes über die Handelsgesellschaften bestimmt.

An einen Nichtgesellschafter darf eine Veräußerung nur erfolgen, wenn alle berechtigten Gesellschafter von ihrem Vorkaufrecht nicht innerhalb von sechs Wochen Gebrauch gemacht oder auf ihr Recht verzichtet haben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiten.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder, der (die) erste(n) Rechnungskommissar(e) und gegeben Falls der erste Delegierte des Verwaltungsrates werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die einhundert (100) Aktien wurden durch die nachstehenden Aktionäre wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Jörg KOHLBAUER, achtundneunzig Aktien,	98
2.- Herr Jörg MÜLLER, eine Aktie,	1
3.- Herr Thomas BRAUN, eine Aktie,	1
Total: einhundert Aktien	100

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 werden ernannt:

- 1) Herr Jörg KOHLBAUER als Vorsitzender des Verwaltungsrates,
- 2) Herr Thomas BRAUN als Mitglied des Verwaltungsrates,
- 3) Herr Jörg MÜLLER als Mitglied des Verwaltungsrates.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Rechnungskommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 wird ernannt:

Herr Thomas JOHANNES, Buchhalter, geboren am 6. Februar 1963 in Merzig-Saar (D), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 5c, route du Vin.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. KOHLBAUER, T. BRAUN, J. MÜLLER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 octobre 2012. Relation: REM/2012/1214. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012135601/196.

(120178210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Axeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 159.139.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration 31 août 2012

1. M. Nicolas Brumelot a démissionné de ses fonctions de administrateur de la Société en date du 30 juin 2012.
2. Le Conseil d'administration a co-opté avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:
M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (en remplacement de Monsieur Jean-Louis Camuzat, démissionnaire au 31 août 2012).
3. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 4 à 3.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Simon Barnes;
M. Mirko Dietz;
M. Ian Kent.

Pour AXEUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012136323/21.

(120179108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Artal International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.798.

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Artal International Management S.A., une société anonyme ayant son siège social 1012 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.798, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 379 en date du 5 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2269 en date du 19 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Goffard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Hélène Scher, employée privée, demeurant à Hettange-Grande (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Audrey Le Pit, employée privée, demeurant à Hettange-Grande (France).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 900.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 800.000 à EUR 1.700.000, sans émission d'actions.

2 Constatation du paiement de EUR 900.000 à la Société.

3 Réduction de capital par absorption de pertes reportées à concurrence de EUR 673.880, pour le ramener de EUR 1.700.000 à EUR 1.026.120.

4 Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5 Divers.

(ii) L'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence, qui signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) La procuration de l'actionnaire représenté, signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt mille cent vingt (20.120) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou valablement représentées à l'assemblée. En conséquence de quoi, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire a été dûment informé avant cette assemblée.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent mille euros (EUR 900.000) pour le porter de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000) à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) par apport en espèces, sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter et d'enregistrer le paiement dont question ci-avant:

Souscription - Libération

Sur ce, intervient ensuite l'actionnaire unique, la société Artal Group S.A., ayant son siège social 10-12 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ici représentée par Madame Anne Goffard, mandataire de la société Artal Group S.A., en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, laquelle déclare libérer entièrement l'augmentation de capital par un versement en numéraire de neuf cent mille euros (EUR 900.000).

Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de six cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 673.880) pour le ramener de son montant actuel de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) à un million vingt-six mille cent vingt euros (EUR 1.026.120) par absorption de pertes reportées figurant au bilan du 31 décembre 2011 sans diminution du nombre d'actions.

Une copie du bilan au 31 décembre 2011 restera annexée aux présentes.

Quatrième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 1.026.120 (un million vingt-six mille cent vingt euros) représenté par 20.120 actions (vingt mille cent vingt) sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimées à EUR 2.800.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOFFARD, H. SCHER, A. LE PIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48280. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135631/76.

(120179088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

MENUISERIE Nicolas RUSSO s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.245.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011

«Première résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Nicola RUSSO, demeurant à L-3321, Berchem, rue Meckenheck, au poste de gérant technique pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Monsieur Rocco RUSSO, demeurant à L-3250 Bettembourg, 97, rue Emile Klensch, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant pour tout montant ne dépassant pas 2.500,- € (deux mille cinq cents Euro).

Au-delà de ce montant, la signature conjointe des deux gérants est requise.»

Fait à Livange, le 11 mai 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Nicola RUSSO / Rocco RUSSO

Référence de publication: 2012136331/21.

(120179424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Barstow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 172.078.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jacques DEMEESTER, administrateur de société, né le 16 mars 1959, à Monaco, demeurant à CH-1204 Genève (Suisse), 4, rue de la Tour de Boel, représentée par Maître Nathalie OLLAGNIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 septembre 2012.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et prend la dénomination de "BARSTOW S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être nominatives et au porteur.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, e-mail, télex ou télécopie.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs au moins et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi.

L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 14. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social ou tout autre lieu indiqué par la convocation, 3^e jeudi du mois de juin à 15.00 heures, et si le 3^e jeudi du mois de juin est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant pré-qualifié déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

Mr Jacques DEMEESTER, précité 100 actions
 Total: 100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- Il est décidé de nommer trois administrateurs et un commissaire aux comptes.

2.- Sont respectivement appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean NAVEAUX, conseiller économique, né à Villers-la-Loue (Belgique) le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

- Monsieur Bernard Felten, avocat, né à Schaerbeek (Belgique), le 18 septembre 1964, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur;

- Monsieur Frédéric Collot, comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

CD Services S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 4, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.564.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit.

5.- Le siège social est fixé L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec nous notaire.

Signé: N. OLLAGNIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48003. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135691/206.

(120179255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

A.T.P. asbl, Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg F 688.

Dans sa réunion du 17 octobre 2012, l'assemblée générale extraordinaire décide la modification des statuts suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa1, première phrase:

remplacement du texte «Le siège de l'association est établi à Walferdange, 89b, rue de l'église»

par «Le siège de l'association est établi à Kehlen, 8 Zone Industrielle»

Etabli en 2 exemplaires.

Kehlen, le 17 octobre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012135633/14.

(120179332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.112.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 02. Mai 2012 hervor, dass:

- Herr Martin Stümer, mit beruflicher Adresse in D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee
 - Herr Thomas Amend, mit beruflicher Adresse in L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann
 - Herr Uwe Kristen, mit beruflicher Adresse in D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee
- als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 wiedergewählt wurden.
- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., mit Sitz in L-1014 Luxemburg, 400 route d'Esch
- als Rechnungskommissar bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 wiedergewählt wurde.

Munsbach, den 18. Oktober 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012135637/17.

(120179398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Ademi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.702.

—
Conformément à la législation régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation entre les sociétés:

Fiduciaire Latitudes s.à r.l. 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg

et

ADEMI S.A. 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg RCLS B 125 702 est décidée.

La dénonciation du contrat de domiciliation a été notifiée en date du 17 octobre 2012.

Pour le domiciliataire

Wohl J-M.

Gérant

Référence de publication: 2012135642/15.

(120178903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

GS Tele V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.759.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 octobre 2012

En date du 11 octobre 2012, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Jean Gil Pires, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit: Gérants:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Jean Gil Pires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012135881/22.

(120179511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Almaner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.361.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2012 que Monsieur Hugues Gilles Spago, demeurant rue Poète Folie 18, B-6220 Fleurus a été nommé administrateur et deuxième administrateur-délégué avec effet au 15 octobre 2012.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Référence de publication: 2012135648/13.

(120179384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

SSC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.916.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1/ "CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.718;

2/ "CMC Holding SARL", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.583;

3/ "CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.327;

4/ "BANDON CO-OPERATIVE AGRICULTURAL & DAIRY SOCIETY LIMITED", a company limited by shares, having its registered office at Watergate Street, Bandon, IRL – Co. Cork, registered with the Registry of Friendly Societies under the number 1804R CORK;

5/ "LISAVAIRD CO-OPERATIVE CREAMERY LIMITED", a company limited by shares, having its registered office at Lisavaired, Clonakilty, IRL – Co. CORK, registered with the Registry of Friendly Societies under the number 1735R CORK;

6/ "BARRYROE CO-OPERATIVE LIMITED", a company limited by shares, having its registered office at Lislevane, Bandon, IRL – Co. Cork, registered with the Registry of Friendly Societies under the number 1736R CORK;

all represented by Mrs Séverine HACKEL, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of six proxies given under private seal on 19 and 20 September 2012.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the shareholders of "SSC", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.916 and incorporated pursuant to a notarial deed on July 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1875 of September 4, 2007.

The appearing parties, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolution:

Resolution

The meeting decides to require a minimum of two managers to manage the company and to amend the article 12.1.1. of the articles of incorporation as follows:

" **12.1.1.** The Company will be managed by a Board of Managers, composed of a minimum of two and a maximum of seven Managers." There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1/ "CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5", Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.718;

2/ "CMC Holding SARL", Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.583;

3/ "CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4", Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.327;

4/ "BANDON CO-OPERATIVE AGRICULTURAL & DAIRY SOCIETY LIMITED", Société Anonyme, ayant son siège social à Watergate Street, Bandon, IRL – Co. Cork, immatriculée auprès du «Registry of Friendly Societies» sous le numéro 1804R CORK;

5/ "LISAVAIRD CO-OPERATIVE CREAMERY LIMITED", Société Anonyme, ayant son siège social à Lisavaired, Clo-nakilty, IRL –Co. CORK,

immatriculée auprès du «Registry of Friendly Societies» sous le numéro 1735R CORK;

6/ "BARRYROE CO-OPERATIVE LIMITED", Société Anonyme, ayant son siège social à Lislevane, Bandon, IRL – Co. Cork, et étant immatriculée auprès du «Registry of Friendly Societies» sous le numéro 1736R CORK;

toutes représentées par Madame Séverine HACKEL, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu de six procurations sous seing privé données les 19 et 20 septembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de "SSC", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129.916 et constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1875 du 4 septembre 2007 (ci-après la "Société").

Lesquels comparants, représentés comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide que la société sera administrée par au moins deux gérants et décide de modifier l'article 12.1.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **12.1.1.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance, composé au minimum de deux et au maximum de sept Gérants.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12544. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012136231/95.

(120179134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Alto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.619.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012135649/11.

(120179076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Anatevka, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration d'Anatevka (le Conseil) en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil tenu à Luxembourg, dont un extrait, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- ANATEVKA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 095.132 a été constituée sous la dénomination «LEA S.A.» suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 septembre 2003, numéro 933. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent soixante-huit mille huit cent vingt euros (EUR 2.568.820,-) représenté par deux millions cinq cent soixante-huit mille huit cent vingt (2.568.820) actions sans valeur nominale.

III.- Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) actions sans valeur nominale.

IV.- Conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 30 juillet 2012 à (i) augmenter le capital social existant de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes, (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire de nouvelles actions, (iii) faire constater chaque augmentation de capital social de la Société par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

V.- Suivant une résolution adoptée par le Conseil en date du 9 octobre 2012, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt neuf mille quatre cent quatre vingt six euros (EUR 29.486,-) pour porter le capital social de son montant actuel de deux millions cinq cent soixante-huit mille huit cent vingt euros (EUR 2.568.820,-) divisé en deux millions cinq cent soixante-huit mille huit cent vingt (2.568.820) actions sans valeur nominale, à un montant de deux millions cinq cent quatre vingt dix huit mille trois cent six euros (EUR 2.598.306,-) par l'émission de vingt neuf mille quatre cent quatre vingt six (29.486) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale.

VI.- Le Conseil approuve et accepte la souscription des actions nouvellement émises de la Société par un apport en numéraire, comme suit:

- PANTO HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au Francis Rachel Street - Victoria Mahe Seychelles, inscrite au RCS de Victoria Mahe sous le numéro 052782, a souscrit à quatorze mille sept cent quarante trois

(14.743) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cent quinze mille euros (EUR 115.000,-);

- MARISOL MARITIME S.A., une société anonyme, ayant son siège social au Francis Rachel Street - Victoria Mahe Seychelles, inscrite au RCS de Victoria Mahe sous le numéro 052778, a souscrit à quatorze mille sept cent quarante trois (14.743) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cent quinze mille euros (EUR 115.000,-);

Ledit apport en nature numéraire d'un montant de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) sera affecté sera affecté de la manière suivante:

(i) Vingt neuf mille quatre cent quatre vingt six euros (EUR 29.486,-) sont affectés au capital social de la Société; et

(ii) Deux cent mille cinq cent quatorze euros (EUR 200.514,-) sont affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

VII.- En conséquence des décisions précédentes, l'article 5 alinéa 1 des Statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent quatre vingt dix huit mille trois cent six euros (EUR 2.598.306,-) représenté par deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent six (2.598.306) actions sans valeur nominale.»

Le reste de l'article 5 des Statuts restera inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 1.900.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47760. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135653/73.

(120179195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Continental MultiMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.325.

L'adresse privée de l'Administrateur Anatoly ZYABLITSKIY né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine) est:

- 15-3-81, Veshnyakovskaya street, Moscou, RU-111539

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135726/11.

(120179200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Anatevka, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135654/10.

(120179393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 107.586.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 19 septembre 2012

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 19 septembre 2012, que le siège social de la Société est transféré à L - 3450 Dudelange, 28, Rue du Commerce, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135655/17.

(120179053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Jacobus Johannes HUMAN en date du 30 septembre 2012.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Steve GEORGALA

Maitland Advisory LLP,

Berkshire House

168-173 High Holborn

London WC1V 7AA

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

Pour MULTIPLE MANAGERS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012136050/27.

(120178915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Assumption Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.439.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 28 septembre 2012:

- acceptation de la démission de Messieurs Marc Schintgen et Michal Wittmann de leurs postes d'administrateurs avec effet immédiat;

- acceptation de la démission de la société Alpha Expert S.A. de son poste de commissaire avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135666/12.

(120179431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**euromicron benelux S.A., Société Anonyme,
(anc. Avalan Consulting A.G.).**

Siège social: L-5691 Ellange, 38, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 95.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 octobre 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012135669/13.

(120179068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 84.514.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2012

Nominations:

Le Président informe les membres du Conseil de la candidature de Mme Antoinette (Toinon) HOSS pour reprendre le mandat d'administrateur externe laissé libre par Georges HENGEN.

Les membres du Conseil marquent leur accord pour coopter Mme Antoinette (Toinon) HOSS. Cette cooptation sera soumise pour validation à la prochaine Assemblée Générale.

L'adresse professionnelle de Mme Antoinette (Toinon) HOSS est le n°2 Place Winston Churchill à L-2014 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26/06/2012.

Référence de publication: 2012135671/16.

(120179301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 84.514.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration d'AXA ASSURANCES Luxembourg du 03 octobre 2012

Accueil nouveaux membres:

Les membres du Conseil d'Administration décident d'élire Monsieur Jacques de VAUCLEROY en qualité de Président du Conseil d'Administration à effet du 09 février 2012 résidant à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, 1A rue de la Faisanderie.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12/10/2012.

Référence de publication: 2012135672/13.

(120179301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

CAT s.c., Coopérative Aide par le Travail société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 42.056.

Dans sa réunion du 17 octobre 2012, l'assemblée générale extraordinaire décide la modification des statuts suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa1, première phrase:

remplacement du texte «Son siège est à Walferdange, rue de l'église, no 89b» par «Son siège est à Kehlen, Zone Industrielle N. 8»

Etabli en 2 exemplaires.

Schieren, le 17 octobre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012135727/13.

(120179341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 84.514.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2012

Démissions et nominations:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission à dater du 1^{er} septembre 2012 comme administrateur de Monsieur Paul DE COOMAN

- Le Conseil d'Administration marque accord sur la décision de cooptation, à partir du 1^{er} septembre, comme administratrice Madame Marie-Hélène MASSARD

Cette cooptation sera soumise pour validation à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

- Le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière à Madame Marie-Hélène MASSARD et la nomme administratrice déléguée à partir du 1^{er} septembre 2012.

- L'adresse professionnelle de Mme Marie-Hélène MASSARD est le n°7 Rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26/06/2012.

Référence de publication: 2012135673/19.

(120179301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Diamond Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Rhombus Fifteen S. à r.l.).

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.974.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

UK Logistics Topco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 166.408 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Azadeh Djazayeri, maître en droit and professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 October 2012 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Rhombus Fifteen S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 168.974 (the "Company"), incorporated on 15 May 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1617 of 27 June 2012.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all seven hundred and fifty (750) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The Company will assume the name of Diamond Four S.à r.l."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundzwölf, am elften Tage des Monats Oktober.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

UK Logistics Topco I S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von GBP 15.000, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 166.408 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Me Azadeh Djazayeri, Maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 8. Oktober 2012, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

Der Alleinige Gesellschafter der Rhombus Fifteen S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 168.974 (die «Gesellschaft»), gegründet am 15. Mai 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorgeannt, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1617 vom 27. Juni 2012.

Die Satzung der Gesellschaft wird nie abgeändert.

Der Erschienene gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle sieben hundert fünfzig (750) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Der Punkt für welche einen Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Diamond Four S.à r.l."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. DJAZAYERI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48276. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 17. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012136135/83.

(120178976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 84.514.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration d'AXA ASSURANCES Luxembourg du 03 octobre 2012

Siège social:

Le conseil prend connaissance de la modification du siège social:

Ancien siège social: 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg

Nouveau siège social: 1, Place de l'Etoile à L-1479 Luxembourg

Suite à la modification du siège social, l'adresse professionnelle de Madame Marie-Hélène MASSARD, Administratrice et Administratrice Déléguée, est à partir du 1^{er} octobre 2012, 1 place de l'Etoile à L-1479 Luxembourg.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la modification du siège social à la date du 1^{er} octobre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12/10/2012.

Référence de publication: 2012135674/17.

(120179301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

AYYILDIZ SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 1B, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.707.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 15 septembre 2012.

Luxembourg, le 15 septembre 2012.

M. Izzet Karabulut.

Référence de publication: 2012135676/10.

(120179092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

World Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.863.

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «World Properties S.A.», établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2116 du 27 septembre 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Gabriele Schneider, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Madame Regina Pinto, demeurant professionnellement à L-1919 Luxembourg, 23, rue Beaumont

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Estelle Morainville, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification des articles 6 et article 7, 3e alinéa, des statuts de la société concernant la possibilité d'un administrateur unique et son pouvoir de signature.

2) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale constate que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, et décide par conséquent de modifier les articles 6 ainsi que l'article 7, alinéa 3 des statuts de la société concernant la possibilité d'un administrateur unique et qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, l'administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans ce cas de figure toute référence aux présents statuts au conseil d'administration s'appliquera à l'administrateur unique.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 7. Alinéa 3.** La Société se trouve engagée, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, E. Morainville et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2012. LAC/2012/47961. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136906/81.

(120180728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée «LUX-GARANTIE», ayant son siège social à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, constituée suivant acte reçu en date du 25 juillet 1996, publié au Mémorial C no 427 du 31 août 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude BETTENDORF, Employé de Banque à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra POMPIGNOLI, Employée de Banque à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc WAGENER, Employé de Banque à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'Assemblée a été premièrement convoquée par des avis de convocation publiés au Mémorial C no 1904 du 1^{er} août 2012 et no 2000 du 11 août 2012 ainsi qu'au journal Luxemburger Wort du 1^{er} août 2012 et du 11 août 2012, afin de se tenir le 22 août 2012. L'Assemblée tenue le 22 août 2012 n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour en raison de l'absence du quorum requis par l'article 67.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. L'assemblée a été en conséquent dûment reconvoquée par des avis de convocation publiés au Mémorial C no 2113 du 25 août 2012 et no 2261 du 12 septembre 2012 ainsi qu'aux journaux Luxemburger Wort et Tageblatt du 25 août 2012 et du 12 septembre 2012.

II. La présente assemblée n'est soumise à aucune exigence de quorum.

III. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

IV. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. V. Il appert de cette liste de présence que des actions en circulation, 3.600 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de mise en liquidation de la Société.
2. Frais liés à la liquidation.
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Divers.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les frais liés à la liquidation sont pris en charge par les promoteurs de LUX-GARANTIE SICAV.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jean-Paul SCHAUL, expert-comptable, née le 3 avril 1955 à Ettelbrück (L), demeurant professionnellement à 14, Kiischtee, L-5290 Neuhaeusgen (L), qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BETTENDORF, S. POMPIGNOLI, M. WAGENER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45745. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012136000/56.

(120179517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Baejarins Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.961.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 17 octobre 2012

L'associé unique de Baejarins Partners S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 17 octobre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 17 octobre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012135680/15.

(120179241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Bevington Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.712.673,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.228.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 4 octobre 2012 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135684/14.

(120179191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Ison Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.468,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.862.

—
Suite aux cessions de parts sociales, en date du 12 octobre 2012, entre d'une part Compagnie de Participations Commerciales Industrielles et Financières - Pacifico, Etablissements Maurel et Prom, Verdosso Investments S.A., en tant que cédants, et Financière de Jathelini S.A. une société anonyme, enregistrée au Luxembourg, ayant pour adresse le 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Luxembourg et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 169.612, en tant que cessionnaire, les parts de la société sont réparties comme suit:

- Compagnie de Participations Commerciales Industrielles et Financières - Pacifico détient 13,565,727 parts sociales
- Etablissements Maurel et Prom détient 4,854,094 parts sociales
- Aurum Invest détient 90,755 parts sociales
- L'Outray détient 363,022 parts sociales
- M. Oumar Diallo détient 3,601,175 parts sociales
- Mme Bintou Ba Diallo détient 90,755 parts sociales
- Verdosso Investments S.A. détient 590,077 parts sociales
- Financière de Jathelini détient 2,891,195 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ison Holding S.à r.l.
TMF Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012135922/25.

(120179189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

BIL AUTO LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arion.

R.C.S. Luxembourg B 157.398.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012135697/10.

(120179202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

BL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.775.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.279.

EXTRAIT

En date du 16 octobre 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions de Mikael Gutierrez, Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants de la Société, ont été acceptées avec effet au 13 juillet 2012.

- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne) et Charlotte Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), tous deux avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ont été élus nouveaux gérants de la Société avec effet au 13 juillet 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012135699/16.

(120179128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

BrewIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 172.079.

STATUTS

L'an deux mille douze,

le dix octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Guy GOOSSENS, consultant en informatique, né à Antwerpen (Ekeren) [Belgique], le 14 octobre 1966, demeurant Abdijlaan, 6, B-2980 Zoersel (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la personne prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet social principal l'exploitation de la propriété intellectuelle.

La Société aura encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «BrewIT S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
M Guy GOOSSENS, prénommé;	12'500.-	100	12'500.-
Total:	12'500.-	100	12'500.-

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Guy GOOSSENS, consultant en informatique, né à Antwerpen (Ekeren) [Belgique], le 14 octobre 1966, demeurant Abdijlaan, 6, B-2980 Zoersel (Belgique).

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 5 rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13405. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012135690/167.

(120179286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

BNAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.966.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 17 octobre 2012

L'associé unique de BNA S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 17 octobre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 17 octobre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012135702/15.

(120179435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Credicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.557.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CREDICORP S.A. qui s'est tenue en date du 15 octobre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Cristina Floroiu en sa qualité d'Administrateur de la Société et décide de coopter en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Natacha Kolodziej-Steuermann (également Président du Conseil d'Administration), Mademoiselle Estelle Mamera et Monsieur Nicolas Hamel.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012135769/20.

(120179184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Carmel Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 811.900,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.591.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 4 octobre 2012 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135712/14.

(120179394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.681.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.152.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 4 octobre 2012 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135713/14.

(120179228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 6.958.200,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 104.190.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 4 octobre 2012 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012135714/14.

(120179201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 3.147.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.079.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 4 octobre 2012 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012135715/14.

(120179385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Copesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 52.971.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 43 du 23 janvier 1996;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 291 du 18 avril 2000.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2012 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs pour une période de cinq ans:

M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

M. Faride BENTEGBAL, employé privé, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

** au poste de commissaire aux comptes pour une période de cinq ans:*

M. Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la société COPESA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012135761/26.

(120179098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Centaurus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.997.

Il est à noter que suite à la lettre de démission signée par Monsieur Erik van Os en date du 11 mai 2012, Monsieur Erik van Os a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société et cela avec effet immédiat au 11 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012135716/15.

(120179465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Cessange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.514.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135719/10.

(120179071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Compagnie Luxembourgeoise d'Acquisitions et de Conseils (CLAC) SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 169.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 06 août 2012

Les démissions de leur poste d'administrateur de Monsieur Jean-Michel AARON, demeurant à CH-1204 Genève au 17, Rue Neuve du Molard ainsi que de Monsieur Sylvain PELLETIER, demeurant à CH-1206 Genève au 9 c, Route du Bout du Monde sont acceptées.

L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs à trois.

Président

Référence de publication: 2012135725/14.

(120179372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Carmel Capital IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.260.

EXTRAIT

Il est à noter que Carmel Capital VIII, S.à r.l. actionnaire unique de la Société, a transféré son siège social du 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135735/15.

(120179548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.
